

Compte rendu – Session de travail du mardi 17 août 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 17 août 2021 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : M. François Belisle, Mme Ginette Bellemare, Mme Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, Mme Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, Mme Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 6 juillet 2021

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 6 juillet 2021.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 6, 7, 10, 11, 14, 16, 26, 32, 47 et 68.

Plus précisément, au point 4, M. Dany Carpentier demande si la Ville délègue ses pouvoirs à la SPA. M. Robert Dussault répond que c'est le cas, certains pouvoirs sont délégués à la SPA et d'autres à la Direction de la police.

Au point 6, M^e François Belisle affirme que sur le boulevard Jean-XXIII, il y a un poteau de services publics au milieu d'une voie et demande quand il sera retiré. M. Patrice Gingras répond que les fils de six ou sept services publics passent par ce poteau, et que le processus de retrait prend deux ans, Hydro-Québec étant le dernier service public à retirer ses fils. Il reste encore une année avant de pouvoir enlever le poteau.

Au point 7, M. Pierre Montreuil demande si la notion de « véhicules causant des nuisances » peut comprendre l'entreposage qui se fait à l'arrière du centre diocésain. M. Robert Dussault répond que c'est le cas. M^e Annie Pagé ajoute qu'il sera ainsi plus facile d'apporter des preuves à la cour.

Au point 10, Mme Valérie Renaud-Martin demande si la Ville a reçu les autorisations pour l'ensemble des éléments du projet. M. Patrice Gingras répond que la Ville n'a pas encore présenté de demande de CA, car pour l'obtenir, les plans et devis doivent être réalisés à 60 %. Pour aller plus loin, il faut terminer les études en cours, mais les travaux commenceront cette année et le projet est prévu sur quelques années. Les premiers travaux effectués sont ceux qui ne sont pas assujettis au CA.

Au point 11, Mme Mariannick Mercure affirme qu'en 2014, il était prévu de détruire beaucoup de milieux humides et demande s'il y en aura davantage dans le nouveau plan. M. Robert Dussault répond que les lignes bleues sur le croquis sont des saillies qui viendront drainer le parc industriel. Mme Mercure demande si les superficies de drainage prévues dans les documents de 2013-2014 sont toujours bonnes et pourquoi la Ville ne cherche pas à obtenir un nouveau certificat d'autorisation (CA). M. Dominic Thibeault répond que le CA obtenu en 2014 est toujours valide et qu'il tient compte du changement de méthodes de délimitation des milieux humides qui ont été intégrées dans l'étude. Mme Mercure souhaite que le projet (plan directeur et planification) soit remis au goût du jour et que le montant versé à la Fondation Trois-Rivières durable soit plus élevé. M. Claude Ferron demande si les modifications apportées pour le drainage auront un effet sur la tourbière en amont. M. Thibeault répond que c'est le développement du parc industriel qui aura un effet sur la tourbière et non pas le drainage tout en ajoutant que c'est la périphérie de la tourbière qui sera touchée. Les milieux humides conservés seront touchés en périphérie seulement, c'est pourquoi il a été privilégié de faire de grandes zones de conservation pour limiter cet effet. Il précise aussi que tout ce qui est zoné AE et CN sera conservé.

Au point 14, M. Dany Carpentier demande si un plan de match va être présenté et, si oui, devant quelle instance. M. Robert Dussault répond que quatre phases du projet sont envisagées : aide aux entreprises, aménagement dans le centre-ville, événements de concertation pour la relance et infrastructures et mobiliers permanents. La Direction de l'aménagement et du développement urbain et IDÉTR ont été mandatés pour réaliser le plan d'action. Au point 49, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il y aura démolition. M. Robert Dussault répond que c'est le cas et que puisque le bâtiment a un indice de vétusté supérieur à 50 %, le Conseil n'a pas à donner son autorisation.

Au point 16, M. Pierre-Luc Fortin affirme ressentir un malaise à accorder des fonds publics à une entreprise qui agit de façon délinquante et propose de retirer le point de l'ordre du jour. M^e Annie Pagé affirme avoir discuté avec un représentant d'IDÉTR et que l'évaluation de la demande de prêt a été faite en fonction des critères gouvernementaux. Elle propose aux membres du Conseil d'adopter la résolution en y ajoutant une condition : le paiement sera autorisé si l'entreprise respecte des consignes édictées par la Santé publique. M^e Yolaine Tremblay explique ensuite que la résolution autorise la trésorière de la Ville à émettre le chèque, mais que ce n'est pas la Ville qui décide si une entreprise est admissible ou non à recevoir un prêt. M. Denis Roy annonce quant à lui ressentir un malaise à l'idée de retenir un paiement, ce qui pourrait être perçu comme de l'ingérence politique. Après discussion, les membres du Conseil décident de retirer le point et de le ramener à la séance publique de septembre.

Au point 26, Mme Ginette Bellemare annonce que ce soir, elle demandera le vote puisqu'à la suite d'une rencontre avec le promoteur au début du mois d'août, ce dernier n'a pas modifié son projet, projet qui ne convenait pas aux résidents du secteur. M^e Yolaine Tremblay propose un arrêt des procédures et le retrait du PPCMOI; le point à l'ordre du jour de la séance publique sera modifié en conséquence. Cette façon de faire convient à Mme Bellemare.

Au point 32, M^e François Belisle demande si les fonctionnaires ont vérifié que ce bassin d'irrigation n'aurait pas de répercussions sur les terres avoisinantes. M. Robert Dussault répond que l'analyse sera effectuée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant de délivrer un certificat d'autorisation.

Au point 47, M^e François Belisle dit comprendre le rejet de la soumission puisque le coût est quatre fois plus élevé que l'évaluation faite par la Ville. Il demande ce qui va arriver si les coûts sont réellement aussi élevés. M. Dussault répond que la Ville va évaluer les coûts pour effectuer les travaux en régie. M. Patrice Gingras ajoute que la période à laquelle l'appel d'offres a été publié a une incidence sur le prix demandé par le soumissionnaire.

	Au point 68, M ^e François Belisle demande où en est rendu l'audit sur l'état des parcs réalisé par les Loisirs. M. Patrice Gingras répond qu'il a été présenté à une réunion du Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire et qu'une partie de l'audit a été présenté au Comité sur les travaux publics et le génie.
--	---

Décision : Retirer les points 16, 37, 44 et 48 de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, de la gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 17 août 2021.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points demandés par les élu·es et les élus municipaux

Sujet	Règlement sur les pesticides – Suivi Mme Mariannick Mercure informe ses collègues que certaines villes ont commencé à interdire les pesticides à usage esthétique. Elle rappelle que le Comité sur le développement durable et l'environnement (CDDE) avait discuté de la question en 2019 et qu'il avait jugé l'application d'un tel règlement trop complexe. Depuis ce temps, de nombreux articles ont été écrits sur le sujet, et la Ville de Sherbrooke a décidé d'aller de l'avant avec l'adoption d'un tel règlement. Le sujet a de nouveau été abordé par le CDDE la semaine dernière, qui a recommandé le dépôt d'un avis de motion concernant l'adoption d'un règlement trifluvien par le Conseil actuel en vue d'une application dans une année ou plus, et ce, pour bien opérer le changement. Mme Mercure propose que le Conseil se prononce publiquement sur la question et affirme être prête à préparer, en collaboration avec M. Dominic Thibeault, une présentation sur le sujet qui abordera notamment l'exemple de Sherbrooke, présentation qui pourrait avoir lieu à la prochaine plénière du Conseil. Les membres du Conseil acceptent d'avoir une présentation sur le sujet.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités et des commissions (sauf huis clos)

Sujet	<p>Les présidentes et présidents des comités et des commissions présentent les points importants et les recommandations émanant de leur comité ou commission devant être approuvées par tous les élus.</p> <p>Comité sur les travaux publics et le génie : Mme Valérie Renaud-Martin reviendra sur les faits saillants de la dernière réunion du Comité à la prochaine session de travail.</p> <p>Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire : M. Denis Roy annonce que le bilan du programme de subvention COVID pour les organismes a été déposé. Puisqu'il reste des fonds et que les organismes ont encore des besoins en contexte de relance, ils pourront présenter une nouvelle demande qui sera analysée selon de nouveaux critères.</p> <p>Comité sur l'aménagement du territoire : M. Claude Ferron rappelle qu'à la suite des différentes consultations, des citoyens ont fait part de certaines préoccupations à la Direction de l'aménagement et du développement urbain qui a analysé certaines de ces demandes (par exemple, commerces lourds dans les secteurs Jean-XXIII/Charbonneau et Vachon). Les prochaines consultations sur la refonte se tiendront les 1^{er} et 2 septembre. De plus, la question des camions de cuisine de rue a encore une fois été abordée.</p> <p>Comité sur le développement durable et l'environnement : Mme Mariannick Mercure résume les principaux sujets abordés lors de la dernière rencontre du Comité : pesticides, dernier programme Éclorre à prendre son envol (marché local du carbone) et nuisances sonores.</p> <p>Comité sur la mobilité durable et la sécurité routière : M. Pierre Montreuil annonce que les travaux de construction d'un trottoir sur le boulevard Thibeau à Saint-Louis-de-France sont reportés en raison de poteaux appartenant à Hydro-Québec et de ponceaux appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ). Le Comité recommande de poursuivre l'analyse de la situation en avant-projet, ce qui permettra aux fonctionnaires de collaborer avec le MTQ pour trouver une solution viable et sécuritaire. De plus, de nombreuses remarques, positives et négatives, ont été faites depuis la construction du parc linéaire des Coteaux. Le Comité recommande d'attendre un cycle d'une année avant de modifier quoi que ce soit.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	